

Hérémence Contact



Décembre 2011



L'imposant Mont Blanc de Cheilon en toile de fond, vu du lac des Dix

Message du président

J'aime ma commune, ma vallée et les gens qui y habitent.

Avec mes collègues élus, je suis honoré et fier de pouvoir servir les intérêts des Hérémensards. De pouvoir leur proposer des choix de développement. De contribuer à améliorer leur confort de vie. D'apporter une dynamique constructive tournée résolument vers l'avenir. Avec enthousiasme et humilité.

Donner du temps et de son énergie pour les autres fait partie du patrimoine hérémensard. Un patrimoine vivant qui constitue une base solide de notre tissu socio-économique. Responsables ou membres de sociétés sportives, culturelles et caritatives, entrepreneurs ou ouvriers, jeunes ou moins jeunes, élus ou agents de la fonction publique, tous apportent leur contribution à la vie communale.

Une vie communale dont les contours sont façonnés sous l'impulsion des autorités en place. Des contours qui, depuis le début de cette législature, auront été plus spécialement marqués par les axes suivants:



Hérémece est une commune ouverte. Sa démocratie y est particulièrement participative. Nombre de citoyennes et citoyens oeuvrent à la vie communale quotidienne par le biais des commissions constituées et des participations aux assemblées primaires.



Hérémece est une commune visionnaire. Le règlement communal sur la promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables en est l'exemple le plus clair. C'est avec une grande fierté que nous avons vu la population adopter ce règlement et rejeter une initiative populiste dénuée de toute responsabilité politique. Par leur choix, les hérémensards ont démontré leur conscience à utiliser les moyens financiers de la commune pour investir dans l'avenir plutôt qu'à les gaspiller.



Hérémece est une commune qui collabore avec ses voisines. Jamais les collaborations intercommunales n'auront été aussi nombreuses et porteuses de fruits que durant cette législature: chambres pupillaires, police, pompiers, cycle d'orientation, crèche, tourisme, eau potable, transports publics, travaux publics, forces motrices. Vos autorités sont convaincues que les synergies naissent du dialogue, du respect mutuel. Elles profitent aux partenaires concernés. Elles profitent aux populations concernées.

Les défis du futur plus ou moins proche sont nombreux. Les enjeux sont importants. Il faudra être attentif à trouver le meilleur équilibre pour qu'Hérémece puisse continuer d'offrir une haute qualité de vie à ses résidents. Une démarche dont le succès viendra de la capacité des hérémensards à faire rayonner leur esprit visionnaire et solidaire.

Merci donc à chacune et chacun d'entre vous d'œuvrer à la sérénité de la vie hérémensarde et de vous impliquer à bâtir l'avenir de notre commune, de notre vallée, de notre canton.

Le président
Régis Bovier

Sommaire

- 01** Message du président
- 03** L'administration de la commune en 2011
 - 03** Généralités
 - 04** Sécurité
 - 05** Enseignement et Formation
 - 06** Culture et Culte
 - 08** Trafic
 - 12** Aménagement du territoire
 - 14** Protection et aménagement de l'environnement
 - 15** Services économiques
 - 20** Finances
- 23** Cité de l'énergie
- 24** Les citoyennes et citoyens à l'honneur en 2011
- 27** Divers
- 31** Les sociétés locales
- 32** Mémento

L'administration de la Commune en 2011

Généralités

Nomination d'un nouveau conseiller communal

Suite au décès de M. Roger Siervo en novembre 2010 et au désistement de M. Yvan Siervo, premier des viennent-ensuite de la liste UDC, les parrains de liste ont proposé M. Marc-Antoine Genolet à la fonction de membre de l'exécutif communal.

Constatant que les conditions étaient remplies et les dispositions légales respectées, le conseil communal a proclamé l'élection tacite de M. Marc-Antoine Genolet à la fonction de conseiller communal en séance du 3 mars 2011.

Le conseil communal lui a attribué le dicastère «Sécurité publique» et les représentations qui étaient assurées par M. Roger Siervo.

Les travaux à la Maison Bourgeoisiale

La salle bourgeoisiale a bénéficié en 2011 d'un rajeunissement du plancher existant. En effet, suite à l'usage, le vernis de protection s'écaillait, rendant ainsi l'entretien compliqué, sans garantie de durabilité.

Une entreprise spécialisée est donc intervenue pour poncer l'ancien verni et imprégner le plancher afin de lui redonner une protection et son cachet.

En 2012, il est prévu de refaire complètement les toilettes devenues vétustes.

Du nouveau sur le site Internet

Beaucoup d'informations relatives à l'administration et à la vie de notre commune sont disponibles sur notre site internet www.heremence.ch.

Vous êtes nombreux à le consulter, tant pour le pilier public du vendredi que pour la lecture d'un article du Règlement Communal des Constructions ou pour toute autre information.

A noter que depuis juin 2011, certaines décisions du conseil sont également mises en ligne.

Nous vous souhaitons une agréable visite sur notre site.



Les votations fédérales, cantonales et communales 2011

Ce sont 1 objet fédéral, 1 objet cantonal et 1 objet communal qui ont occasionné cette année une convocation aux urnes. Un deuxième objet communal a suscité un vote à bulletin secret lors de l'assemblée primaire extraordinaire du 12 septembre dernier.

Ces votations ont présenté les résultats suivants:

Initiative populaire fédérale «Pour la protection face à la violence des armes» [arrêté fédéral du 1er octobre 2010]:

	Suisse	Hérémence
Participation	49.1%	60.3%
Oui	43.7%	21.6%
Non	56.3%	78.4%

Loi cantonale sur les établissements et institutions sanitaires

	Valais	Hérémence
Participation	60.2%	73.8%
Oui	45.5%	45.6%
Non	54.5%	54.4%

Votation communale sur le contrat de Parc Naturel Régional Val d'Hérens/Grône

	Hérémence
Participation	82%
Oui	37%
Non	63%

Vote à bulletin secret lors de l'assemblée primaire extraordinaire du 12 septembre 2011 concernant la requête de citoyens pour augmenter de Fr. 200.00 à Fr. 600.00 le montant par ménage d'aide à l'électricité:

	Hérémence
Citoyens présents	278
Oui	27%
Non	73%

Sécurité

Le corps intercommunal des sapeurs-pompiers

Les communes d'Hérémence, de St-Martin et de Vex ont convenu d'instituer un corps de sapeurs-pompiers intercommunal afin d'assurer les tâches du service du feu sur leur territoire au sens de la loi sur les communes.

Cette collaboration intercommunale est mise sur pied sous forme de convention intercommunale. Celle-ci a été homologuée par le Conseil d'Etat le 14 septembre dernier.

Simplicité, souplesse, efficacité! Telles sont les caractéristiques principales de cette nouvelle collaboration intercommunale.

Il n'y aura pas de changement perceptible dans les communes. Il s'agit en fait de compter sur l'efficacité des détachements en place dans les trois communes, de préserver leur identité tout en institutionnalisant leur collaboration et en favorisant les synergies recommandées par le canton.

Basé sur les structures et les collaborations existantes, le fonctionnement du nouveau corps intercommunal des sapeurs-pompiers «Hérens» a été élaboré suite à de fructueuses séances de travail entre les représentants des autorités et des soldats du feu.

Enseignement et Formation

Du changement dans le personnel enseignant

Après avoir formé près de deux générations d'élèves, deux enseignants ont décidé de prendre leur retraite anticipée à la fin de l'année scolaire 2010-2011. Il s'agit de Mme Suzanne Vuigner-Julen et de M. Charly Dayer, ayant respectivement assumé les ACM (activités créatrices manuelles) et l'enseignement spécialisé dans notre centre scolaire ces dernières années. Ils souhaitent ainsi céder leur place à de nouvelles forces.

Nous les remercions chaleureusement pour tout ce qu'ils ont apporté à notre école et à nos élèves.

Leur ont succédé dès la rentrée 2011-2012 Mme Nathalie Georges en tant qu'enseignante spécialisée et Mme Marie-Pierre Constantin-Gillioz en tant qu'enseignante ACM.

Nous souhaitons à toutes ces personnes beaucoup de plaisir dans leur nouvelle activité de retraité et d'enseignant.



Mme Marie-Pierre Constantin-Gillioz – Mme Nathalie Georges

L'avancement de la rénovation du Cycle d'Orientation du Val d'Hérens

Le lifting du CO suit son cours, puisque durant l'été 2011, la deuxième phase des rénovations du bâtiment a eu lieu.

Cette étape a été marquée par des travaux de génie civil conséquents. A trois jours de la reprise, les plus sceptiques se demandaient d'ailleurs comment nous allions accueillir les élèves dans un tel état d'encombrement des corridors et de la cour d'école. Grâce à une équipe de conciergerie efficace et au dernier coup de rein des entreprises, la rentrée s'est agréablement déroulée, sans que les élèves aient eu à enjamber panneaux de chantiers et autres monticules de sable.

Les réalisations ont été les suivantes:

La façade sud a été complètement isolée puis rénovée et les vitrages ont été changés.

Sur l'arrière du bâtiment, deux murs parasismiques ont été construits et une cage d'ascenseur a été élevée jusqu'au faite du toit. Deux grandes ouvertures dans la cage d'escalier permettent également un meilleur apport de lumière dans les couloirs.

Le plafond de la salle de gymnastique a été isolé et le sol de la salle entièrement refait. Une annexe a été créée pour y entreposer les chaises et les tables utilisées durant les diverses manifestations organisées au CO. Ainsi, la salle est opérationnelle tant pour les élèves que pour les sociétés locales. De nouvelles lignes de marquage pourront améliorer la pratique du uni-hockey et du basket-ball dans la salle.

L'avancement de la rénovation du Cycle d'Orientation du Val d'Hérens

Sur la cour, un local à pellets d'environ 50 m³ a été mis en place pour le nouveau système de chauffage qui sera opérationnel dès la fin de l'été 2012. A l'intérieur, la bibliothèque a été agrandie et modernisée en salle multimédia. Un nouveau local pour l'orientation scolaire a été aménagé dans le hall d'entrée et un autre pour la conciergerie, au sous-sol. Par ailleurs, les portes d'entrées ainsi que les portes intermédiaires du rez-de-chaussée ont été changées.

Les investissements consentis par les quatre communes associées améliorent d'année en année la disponibilité de nouvelles technologies pour les élèves et le confort d'utilisation du CO Hérens pour les enseignants, les sociétés et les personnes participant aux cours de l'université populaire du Val d'Hérens. Les travaux se poursuivront ces prochaines années et les rénovations de l'intérieur de l'établissement interviendront durant les deux dernières phases, en été 2013 et 2014.



Culture et Culte

La gestion du cimetière



Discret, disponible, compatissant. M. Georges Dayer aura accompagné les familles confrontées à un deuil et les entreprises de pompes-funèbres durant 16 années. Il a décidé de cesser en fin d'année 2011 le mandat que lui avait confié la commune. Nous le remercions pour toutes ces années au service de notre communauté.

Suite à l'arrêt de l'activité de M. Georges Dayer, la commune a décidé de continuer d'offrir l'ensemble de ce service. Dorénavant, l'équipe communale assumera l'aménagement et l'entretien du cimetière. Les autres tâches liées à la crypte et aux cérémonies ont été confiées à M. Marc-Antoine Dayer.

Jumelage culturel avec la ville d'Esperanza, Argentine

2012 marquera le 20ème anniversaire de l'association Valaisans du Monde et sera également l'occasion pour les communes de St-Martin, Hérémente, Vex, Riddes, Champéry et Trient d'officialiser un jumelage avec la ville argentine d'Esperanza.

Fondée en 1856 par près de deux cents familles européennes, dont plus de la moitié d'origine suisse, Esperanza fut la première colonie agricole d'Argentine. Hérémente a d'ailleurs été une commune qui a fourni beaucoup d'émigrants à cette destination, synonyme d'espoir.

Esperanza compte actuellement près de 40'000 habitants. Une part importante de son économie repose sur des petites et moyennes entreprises

actives dans divers secteurs (bois, mécanique, produits alimentaires, imprimeries, textile, cuir, etc.). Esperanza se situe également au cœur de la plus importante région laitière du pays, par conséquent l'élevage bovin y occupe une place très importante.

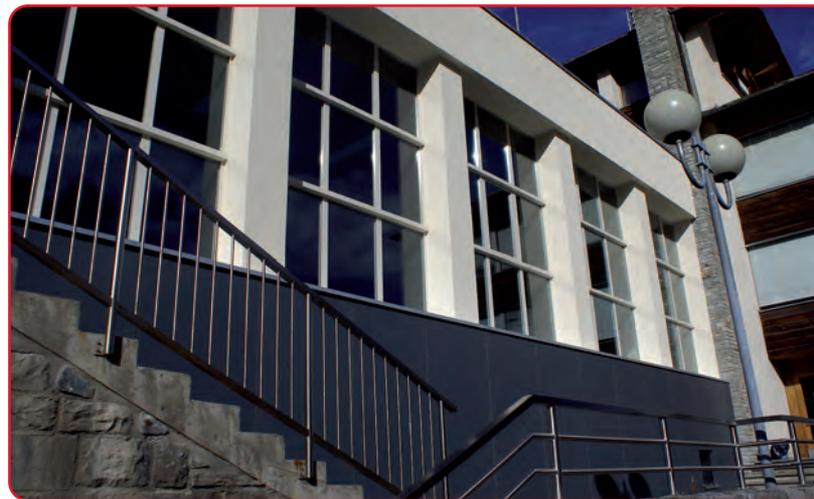
En 2011, le conseil communal a accepté l'idée d'un jumelage culturel avec cette ville argentine à la construction de laquelle des Hérémentsards ont contribué. Une réception officielle se fera durant l'été 2012.

Nous remercions toutes les personnes qui ont peut-être en leur possession des documents en relation avec l'émigration de leur famille de bien vouloir en informer l'administration communale.

La salle de gymnastique de Mâche

Les travaux de réfection de la salle de gymnastique de Mâche sont quasiment terminés. L'étanchéité de la dalle de toiture a été intégralement refaite et «testée» durant le mois de juillet où les précipitations ont été abondantes. Après n'avoir plus constaté de venues d'eau, nous avons entièrement remis à neuf le plafond, de même que l'éclairage qui y est intégré. Les appareils de gymnastique (perches, anneaux, recks, etc.) ont été démontés, contrôlés et mis aux normes par le fabricant. Un nouveau filet de volleyball et ses montants ont été installés à la demande de la Société de Gym «La Gentiane».

L'isolation de la salle de gymnastique a été entièrement revue et améliorée selon les standards actuels, ce qui a nécessité la réfection des façades.



La sonorisation de la salle a été changée car elle était vétuste. Elle permet aujourd'hui d'y coupler les appareils les plus récents en fonction des diverses utilisations.

Les anciens bâtiments n'étant jamais avares en surprises, nous avons constaté une nouvelle fuite d'eau au-dessus de la porte de la salle des engins. Après plus d'un mois d'investigations et de tests par une maison spécialisée, nous avons pu enfin en déterminer la cause liée à un des piliers de l'entrée au niveau du parc. Les travaux, nécessitant des températures clémentes, seront entrepris au retour des beaux jours. Dans l'intervalle, une protection a toutefois été mise en place pour éviter ces infiltrations d'eau.



Les travaux d'entretien dans les locaux mis à disposition des sociétés locales

La commune poursuit les travaux d'entretien courant des divers locaux qu'elle met à disposition des sociétés locales.

Cette année, le sol de la salle du Cercle Théâtral d'Hérémece à Mâche a été changé.

Le linoléum existant qui a fait son temps a été remplacé par du carrelage.

La salle des jeunes a été dotée d'un boiler pour la production d'eau chaude.

Trafic

Les aménagements de la Place de fête

Plusieurs zones de tassement apparues vers l'entrée sur la place ainsi que la nécessité de poser une isolation de compensation de la pente sous la patinoire qui posait des problèmes de fissuration lors du passage de la lisseuse sur la glace, nous ont incités à nous pencher sur le revêtement de la Place de fête.

Pour faciliter l'exploitation de la patinoire, il faut un revêtement sans pente ce qui ne se fait pas, en principe, avec du goudron. Il a fallu donc trouver une solution technique permettant l'évacuation de l'eau tout en gardant un revêtement sans pente latérale.

La solution retenue a été de faire une première couche d'enrobé traditionnel avec une pente pour permettre d'évacuer l'eau vers le nouveau drainage qui remplace l'ancienne cunette sise en amont de la place. Cet enrobé a ensuite été recouvert d'une membrane étanche pour éviter des infiltrations d'eau vers l'abri. Finalement une couche d'enrobé drainant (permettant la percolation de l'eau dans la couche) a été posée avec une épaisseur variant de 5 cm à 19 cm d'épaisseur pour compenser la pente et rendre la place horizontale. L'enrobé drainant se caractérise par des grains plus grossiers, visibles.

Les socles pour les tentes de fête et pour les poteaux des jeux (basketball et volleyball/badminton) ont été relevés pour rester utilisables. Ces jeux seront remis en place dès la bonne saison.

La ligne de transport public Vex-Les Collons



Le mois de décembre a vu la mise en service du nouvel itinéraire de la ligne de bus Sion – Thyon qui, depuis le Bon-Accueil, passe aux Masses et continue par les Indivis jusqu'aux Collons.

En 2010, les virages des Plans-Verneys et des Indivis avaient été modifiés pour permettre le

passage des cars. En 2011, celui de la Brecca a été amélioré à son tour et la route Melan – Les Masses a été élargie partout où les parcelles communales le permettaient, pour assurer le croisement avec les cars et dans le but de permettre aux riverains d'y circuler sans entraves, malgré le passage de la ligne.

Parallèlement, la signalétique de tous les arrêts de bus officiels sis sur la commune a été changée pour adopter un style et une ligne identiques aux arrêts des cars postaux. Ce changement va permettre d'agrandir les horaires affichés pour en améliorer la lisibilité.



Le début des travaux du parking à l'entrée d'Hérémente

Les travaux d'excavation du nouveau parking à l'entrée d'Hérémente ont été réalisés en parallèle au clouage/gunitage (projection de béton pour consolider le terrain) de la paroi amont.

Ces travaux ont été planifiés de manière à limiter autant que possible les nuisances pour les usagers de la route et les voisins. Toutefois, nous sommes bien conscients de la gêne qu'ils ont pu occasionner, car la place pour les réaliser était très limitée.

Nous nous excusons pour les désagréments causés et vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

Actuellement, la commission communale «routes, places et cours d'eau» planche sur les aménagements finaux, sur les types de revêtement et étudie aussi la possibilité de rajouter un étage par rapport

au plan autorisé. Des propositions concrètes et chiffrées seront présentées au conseil communal ces prochaines semaines pour permettre la poursuite des travaux dès que possible.



Amélioration de la route Prolin–Ayer

Les travaux d'amélioration de la route Prolin–Ayer se sont poursuivis toute l'année afin de permettre l'utilisation de la route cet hiver. Ces travaux comprennent la pose de la canalisation du futur raccordement des égouts entre Ayer et Prolin.

En 2012, les travaux se termineront par la pose de la dernière couche d'enrobé sur tout le tronçon, la pose de la signalisation routière définitive ainsi que par la fin de l'aménagement du carrefour de Prolin.



Pose de la canalisation d'égouts Ayer-Prolin



Route après la pose de la 1ère couche d'enrobé

Amélioration des routes cantonales

Les travaux d'entretien menés par le Service cantonal des routes ont permis de terminer le tronçon de la Traverchire par la pose du revêtement définitif vers la statue de la Vierge.

Ce Service a également procédé à une étape de requalification de la route du Barrage entre Praperrot

et le pont de Léteygeon ainsi qu'à la requalification de la route entre Hérémente et les Senîres.

Celle-ci en avait bien besoin mais ne pouvait se faire qu'après les travaux sur les torrents de Senîres et Vouasset.

La Route d'Argiller

Les travaux de la Route d'Argiller ont été menés depuis le mois d'août. Ils ont consisté en l'amélioration du carrefour avec la Rue de Lousse par la création d'un soutènement en terre armée, l'élargissement du tronçon en zone à bâtir, son équipement en eau potable, égouts, eaux claires, électricité et téléphone ainsi que par la création d'un point de rebroussement.

La première couche d'enrobé a été posée. La couche finale le sera d'ici une année ou deux afin de permettre le terrassement du terrain.



Construction d'un mur cyclopéen

La Route de la Prairie et appels en plus-value de la zone des Masses

La Route de la Prairie est le dernier chaînon de remaniement agricole sis dans la zone touristique à ne pas avoir été adapté à sa nouvelle utilisation de route de desserte de quartier. Parallèlement, dans ce tronçon, sont posés les derniers services faisant partie des appels en plus-value de la zone touristique (eau potable et égouts) décidés en 1986.

Les travaux ont débuté en automne par les services, côté sud du tronçon, afin de ne pas risquer d'être bloqués par la neige et ainsi garantir les accès aux habitants desservis. Ils se poursuivront après Pâques, jusqu'au goudronnage de la 1ère couche courant 2012.

Les travaux réalisés vont permettre de terminer les procédures d'appels en plus-value pendantes, en

principe dans le courant de l'année et ainsi boucler ce dossier de longue haleine.



La régulation du trafic dans les localités

Nous avons reçu en début d'hiver l'autorisation de la commission cantonale de signalisation routière concernant la création de zones 30 km/h et de zones de rencontre (20 km/h) pour la partie aval de la route cantonale du village d'Hérémece.

La signalisation sera mise en place au printemps et les études pour la partie amont d'Hérémece et pour le village d'Euseigne seront entreprises

dès les beaux jours. Des comptages de vitesses sont en effet nécessaires préalablement et ne peuvent être menés de manière crédible alors que les rues sont enneigées.

Le but est de traiter l'ensemble des villages de la commune au fur et à mesure des possibilités.

Amélioration des ruelles et places



Deux projets ont débuté cette année concernant ces améliorations.

Premièrement, la réfection du chemin entre la Chapelle de Prolin et l'arrêt de bus a été réalisée.

Le revêtement en terre battue a été remplacé par des marches revêtues de pavés en granit pour couper la pente. Parallèlement, les eaux de surface ont été reprises par des grilles transversales.

Les barrières et les mâts d'éclairage public à LED (8W par mât) sont en cours de fabrication et seront posés dès que possible pour terminer ce projet.



Le deuxième projet concerne Ayer où l'offre en places de parc a été améliorée vers la chapelle.

Ces travaux se poursuivront par la pose de l'enrobé définitif et l'amélioration des cheminements piétons dans le village, laquelle est en cours d'étude.

Amélioration du site des Pyramides

Le réaménagement du chemin pédestre thématique des Pyramides est terminé, sous réserve d'améliorations ponctuelles qui seront déterminées par l'usage.

Ce chemin permet un tour des Pyramides d'environ 45 minutes en passant par le village d'Euseigne. Il emprunte en amont le chemin de croix d'Euseigne jusqu'au Plan-de-la-Croix. Il se poursuit en passant vers le four à pain et descend par la Poya jusqu'à la place. Il continue vers la laiterie pour passer sous Les Terrasses et arriver entre les Pyramides, sous le tunnel, pour rejoindre les places de parc.

Une signalisation dédiée, avec le logo des pyramides sur fond vert, a été posée tout au long du tour.

Les parkings ont été réaménagés ainsi que la place de pique-nique qui se trouve au bord de la route cantonale.

Des panneaux de signalisation avancée ont été posés en amont et en aval pour annoncer l'arrivée sur le site.



La flèche à suivre...

Le chemin pédestre du Col de Riedmatten

La Combe du torrent des Iignes s'est énormément creusée ces dernières années au fil des laves torrentielles qui s'y produisent régulièrement. Le chemin est non seulement difficile à maintenir mais la sécurité des randonneurs qui l'empruntent ne pouvait plus être garantie.

Un nouveau passage a dû être étudié pour tenir compte de l'évolution des conditions changeantes en haute montagne. Le passage par le versant du torrent des Iignes n'étant plus possible, un nouvel itinéraire a été trouvé depuis le chemin menant à la Cabane des Dix pour permettre d'assurer la sécurité des randonneurs.

L'équipe des travaux publics a fait un très bon travail pour créer ce nouvel itinéraire et construire la passerelle nécessaire au franchissement de la Dixence. Le balisage a été modifié.

Quelques améliorations ponctuelles devront encore être faites en 2012 mais le chemin est déjà en service.



Nouvelle passerelle sur la Dixence et nouveau chemin

Aménagement du territoire

Mensuration SAU

Au printemps 2011, la partie technique des travaux de la mensuration officielle SAU (lot 5) a été terminée.

Le dépôt public des documents de la mensuration officielle du lot 5 d'Hérémence (lot SAU) a eu lieu du lundi 13 juin 2011 au mardi 13 juillet 2011.

Chaque propriétaire a reçu par courrier recommandé pour chaque parcelle, un bulletin de propriété indiquant le descriptif du nouvel état des parcelles mesurées, ainsi qu'un plan de situation y relatif.

Durant la durée du dépôt public, les propriétaires ont pu contester le contenu de ces éléments.

S'ils ne l'ont pas fait dans le délai imparti, les propriétaires reconnaissent et acceptent implicitement le nouvel état parcellaire.

Cette enquête publique a donné lieu à une trentaine de recours, lesquels ont été traités par la commission communale de mensuration en première instance, pour les derniers cas, ce printemps encore. Les dossiers non réglés peuvent encore donner lieu à des recours auprès du Tribunal de District.

Suite à cela, le géomètre, en collaboration avec la commission communale de mensuration, établira le décompte des frais de mensuration restant à la charge des propriétaires.

Dès que tous les recours auront été traités, le géomètre avertira l'office de la géomatique, qui transmettra ensuite le dossier à Berne pour acceptation. Dès l'approbation par la direction fédérale des mensurations cadastrales, les documents du nouvel état de la mensuration seront

Aménagement du territoire

fournis au Registre Foncier, qui se chargera de procéder à l'introduction au gré de ses disponibilités. Un processus qui s'étendra sur plusieurs années. Au terme de cette longue procédure, ces données auront alors valeur juridique. Jusque-là, ce sont les données actuelles du cadastre qui resteront valides.

Nous attendons des services de l'Etat concernés, les informations nécessaires relatives aux droits d'utilisation de ces données durant la phase transitoire jusqu'à leur introduction.

Projets en cours

RPU du Fio

Le recours concernant l'approbation du périmètre a été finalement retiré par son auteur. La Commission d'Exécution (indépendante de la commune) a donc poursuivi son travail par la mise à l'enquête publique de l'ancien état (état parcellaire actuel) qui n'a soulevé aucune opposition.

Parallèlement, nous avons mis à l'enquête les routes et les services qui n'ont pas soulevé d'opposition mais pour lesquels nous attendons l'autorisation du canton.

La Commission d'Exécution poursuit donc son travail en vue de l'établissement du nouvel état parcellaire et en tenant si possible compte des attentes formulées par les propriétaires concernés.

Nous espérons que ce nouvel état pourra être mis à l'enquête publique dans le courant 2012.

Secteur à aménager MA1 (Mâche – Les Férys)

Suite aux demandes de plusieurs propriétaires concernés, nous avons tenté d'aboutir à la rectification volontaire des limites, prévue dans le Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ) afin de pouvoir aménager ce périmètre.

Malheureusement, seules deux étapes au Nord et à l'Ouest ont pu être réalisées car certains propriétaires sur la partie Sud du secteur se sont opposés. Cela implique que nous devons passer par un Remaniement Parcellaire Urbain (RPU).

Nous allons lancer en 2012 cette procédure par les mesures préparatoires afin de garantir la constructibilité de ce secteur.

Réflexions sur les vieux quartiers

La HES bernoise a rendu deux études très différentes sur le quartier des granges du Fio. Si la première est plus académique, la deuxième montre qu'il y a un réel intérêt à poursuivre l'étude visant à transformer ces granges en habitations, tout en respectant leur aspect actuel.

Ces études ont été présentées aux propriétaires concernés et un sondage leur a été soumis pour connaître leurs attentes suite à cette réflexion.

Sur ces bases, la réflexion va se poursuivre cette année.

Extension de la décharge des Chaussées

La décharge des Chaussées a atteint sa pleine capacité, essentiellement en raison de l'important terrassement du parking de l'entrée d'Héremence.

Pour faire face aux projets futurs, le conseil communal a décidé d'étudier la possibilité d'élargir le site des Chaussées. Toutefois, la première étape consiste à modifier le Plan d'Affectation des Zones (PAZ) pour permettre cette extension. L'étude de faisabilité est en cours. Un géologue vérifie les possibilités du terrain à recevoir de nouveaux matériaux en toute sécurité. Ensuite, les bureaux mandatés avanceront dans la procédure de modification du PAZ qui devra être mise à l'enquête publique et approuvée par l'assemblée primaire.

Protection

Aménagement de l'environnement

La conduite d'alimentation d'eau potable Artseno-Les Flagnesses

Nous avons poursuivi cette année les travaux d'amélioration de la conduite d'amenée d'eau potable par le tronçon Artseno-la Planie.

Une conduite en fonte ductile de diamètre porté à 500 mm a été posée pour limiter les pertes de charges dans ce tronçon qui constitue la remontée du siphon commencé en 2009.

Dans la Planie jusqu'aux Flagnesses, le diamètre de la conduite est de 400 mm.

L'alimentation du petit réservoir de la Bataille a été modifiée par la pose d'une canalisation en PE dans l'ancienne canalisation d'amenée.

L'alimentation du réservoir d'Artseno a aussi été refaite à neuf.



Fouille dans un terrain à forte pente



Raccordement final avant la mise en service de la nouvelle canalisation

Le bouclage de l'eau potable au fond du village d'Euseigne

Ces travaux ont commencé au début avril grâce à une météo favorable. Ils ont consisté à boucler le réseau d'eau potable d'Euseigne, ce qui équilibre les pressions et surtout permet, même en cas de coupure d'un secteur, de garder un maximum d'abonnés alimentés.

En parallèle, les réseaux d'égouts et d'eaux claires ont été complétés dans l'esprit de la mise en séparatif des réseaux qui se fait au fur et à mesure des chantiers nécessaires.



Protection et Aménagement

La STEP de Mâche

Avant de commencer les travaux de la STEP proprement dite, nous avons réalisé les raccordements nécessaires et la rénovation d'anciennes canalisations d'égouts en ciment qui étaient mal jointoyées et/ou fissurées. Comme ces travaux se situaient dans la route d'accès, les travaux de la STEP n'ont commencé que début septembre. En cours de terrassement, ce chantier a été

provisoirement interrompu en raison d'un aléa géologique local. Les travaux ont repris jusqu'aux premières neiges par la fin des terrassements et le début du bétonnage du bassin de traitement. Ils reprendront au printemps pour une mise en service de la STEP en 2012 encore.



Armature du radier



Foreuse pour les travaux spéciaux

Services économiques

Une aide aux commerces et entreprises

Le conseil communal est conscient des difficultés que peuvent rencontrer les entreprises locales dont l'activité se situe principalement en région montagnarde.

Par une aide financière, il a décidé de les encourager plus concrètement. Divers critères ont été établis pour l'obtention de cette aide.

Ceux-ci tiennent compte entre autres du nombre d'employés hérémensards, du nombre d'employés domiciliés hors commune, de l'intérêt des entreprises à la formation de jeunes, d'un coefficient de localisation calqué sur la fiscalité.

Demi-prix pour les apprentis et étudiants

Dans le cadre des avantages proposés à notre jeunesse pour promouvoir la pratique du ski, le conseil communal a décidé de rembourser aux apprentis et étudiants la moitié du prix de l'abonnement de saison de ski acheté aux caisses de TéléThyon.

Ce rabais est financé par l'avantage aux actionnaires qui a été négocié par les présidents de Vex et d'Hérémente pour leur commune respective.

Le domaine agricole

Suite à des problèmes rencontrés entre des propriétaires fonciers et des exploitants, la commune a organisé, en collaboration avec le Service cantonal de l'agriculture, une séance d'information rappelant les droits et obligations de chacun. Les documents y relatifs sont encore disponibles au bureau communal. Ils sont riches d'enseignements pour tout un chacun.

Cette action vient compléter les différentes mesures prises durant cette législature pour soutenir les agriculteurs, à savoir:

Aide au lait coulé

Incitation à l'exploitation de la laiterie centrale durant l'été

Facilité accordée pour l'aménagement d'une place de traite mobile sur le terrain communal

Finalisation du plan de développement de l'espace rural

Projet de Développement Rural du Val d'Hérens (DRR 2ème phase)

Remise sur pied du comité de la société de la laiterie centrale

PAD de Mandelon

Concept de désembuisonnement des terres agricoles qui a été repris par le Service cantonal des forêts et du paysage pour le proposer à travers le canton.

Malgré l'arrêt d'activité du gérant de la société des Alpagnes et Pâturages Sàrl, les éleveurs hérémensards ont à cœur de poursuivre, voire redynamiser l'exploitation de ces domaines et ainsi maintenir l'entretien de notre paysage.

La commune va les soutenir dans leurs démarches et continuera à être présente pour arbitrer les litiges qui pourraient survenir.

Le Parc Naturel Régional Val d'Hérens/Grône

Lors de la votation populaire communale du 18 décembre dernier, les citoyennes et citoyens d'Hérémence ont refusé à 63% le contrat avec l'Association Parc Naturel Régional Val d'Hérens/Grône.

Enfin, seules les communes de Mont-Noble et de Vex ont accepté ce projet. Les conditions n'étant pas réunies, celui-ci ne pourra pas se poursuivre.

L'Association Parc Naturel Régional Val d'Hérens/Grône sera donc dissoute.

Les objectifs du projet se résumaient en 5 axes:

1. Mise en valeur du patrimoine bâti et des sites paysagers
2. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable, soit notamment par la diversification touristique, la promotion des produits locaux, la valorisation du bois de nos forêts
3. Sensibilisation des écoles aux richesses patrimoniales et paysagères, promotion d'une dynamique culturelle
4. Coordination des projets et de la communication
5. Inventaire et coordination des travaux de recherche

Il est à relever que ces objectifs étaient salués, voire soutenus par les opposants au projet qui craignaient avant tout des risques d'emprise de la Confédération et des milieux écologistes dans la vie communale.

Il s'agira de convaincre les partenaires hérensards de poursuivre les efforts de développement commun sur les objets qui n'étaient pas contestés.

Le mot de la Société de Développement

Notre commune située au cœur du Valais dans le val d'Hérens, au seuil des 4 vallées a une situation géographique privilégiée pour développer son tourisme. Elle est une des rares communes à pouvoir allier tourisme de masse au tourisme doux, sans préteriter l'un au détriment de l'autre.

La Société de Développement du Val des Dix est partenaire et collabore sur le plan touristique avec les structures Hérens et Thyon Région.

De par le refus par le peuple de la nouvelle loi sur le tourisme et la cessation d'activités de l'entité «Cœur du Valais», nous vivons actuellement une période de transition avec énormément de choses à étudier et à mettre en place. Ce travail nous demande beaucoup de temps mais est très intéressant.

Il nous oblige à faire un examen détaillé de la situation touristique chez nous et cet exercice est riche en enseignements, certains déjà connus, d'autres un peu moins.

Notre population est constituée principalement de pendulaires travaillant pour la grande partie dans la région sédunoise.

C'est pour cette raison principalement qu'elle ressent certainement un peu moins le besoin de développer une politique touristique plus approfondie en comparaison avec des régions plus éloignées de la capitale.

Nous le constatons par diverses attitudes significatives de nos habitants comme par exemple, le manque d'intérêts de nos propriétaires à louer leur chalet ou appartement, par la frilosité des résidents à créer de nouvelles infrastructures telles que locations diverses, nouveaux commerces, agences, etc.

Nous le constatons également par une certaine méfiance à l'égard de personnes venant de l'extérieur.

Nous sommes cependant convaincus, à la Société de Développement, que la population d'Héremence a de grandes qualités et de merveilleux atouts lui permettant de s'ouvrir à un développement touristique plus conséquent.

Cette activité peut nous apporter beaucoup, ne serait-ce que par le maintien chez nous de places de travail

et de commodités, poste, banques, laiterie, etc., elle peut également contribuer au développement ou à la création de commerces.

Notre population est travailleuse, organisée et a encore un sens aigu du bénévolat. Elle a en son sein beaucoup de personnes compétentes dans des domaines très diversifiés.

Plusieurs manifestations sportives importantes sont organisées à Héremence, le Grand Raid et la course Thyon-Dixence en sont les principales; sur le plan culturel, des théâtres, des concerts sont régulièrement mis sur pied.

Plus de 30 sociétés locales animent la vie locale, ce qui prouve bien le dynamisme de nos résidents et la richesse de notre vie associative.

L'administration communale soutient les sociétés locales en leur mettant gratuitement à disposition des locaux et en les aidant financièrement. Elle apporte un soutien très important à la Société de Développement tant sur le plan logistique que financier. Elle investit dans des infrastructures publiques importantes faisant d'Héremence une des communes de montagne les mieux équipées.

Notre commune dispose déjà actuellement d'éléments attractifs pouvant intéresser les touristes et qui ont fait leurs preuves.

Le barrage de la Grande-Dixence, les Pyramides d'Euseigne, l'église d'Héremence sont trois curiosités connues loin à la ronde et énormément visitées. Nous avons également cinq cabanes de montagne dont les plus connues sont la Cabane des Dix et celle de Prafleuri situées sur le parcours de la Haute Route.

Nous pouvons aussi, grâce au télésiège des Masses, accéder au domaine skiable des 4 vallées. A Pralong-Leteygeon, une magnifique piste de fond et plusieurs sentiers raquettes sont entretenus et à disposition de nos hôtes.

Le tennis aux Masses, le mur de grimpe sur le barrage de la Grande-Dixence, la patinoire à Héremence, complètent l'offre sportive proposée à nos touristes, alors que le moulin Francois-Xavier Bagnoud, nos différentes chapelles et notre musée la complètent sur le plan culturel.

Le mot de la Société de Développement

Nous avons déjà énormément d'atouts pour développer notre tourisme, nous devons toutefois reconnaître que nous manquons d'infrastructures pour accueillir et héberger les touristes chez nous.

Chaque fois que nous traitons de communication, de marketing avec nos voisins où partenaires, nous nous rendons compte de la faiblesse, voire de l'inexistence de notre offre sur le terrain en termes de lits hôteliers, de colonies, etc., en résumé d'infrastructures d'accueil.

La vie touristique locale est composée de gens de passage et de personnes séjournant chez nous.

Pour ces dernières, notre offre d'hébergement se résume à de la parahôtellerie.

En effet, nous n'avons pas (ou pas encore) d'hôtels, pas de possibilité de recevoir des groupes, etc. Les réflexions évolueront en fonction de la réalisation des complexes projetés dans la zone touristique des Masses.

La population hérémensarde se préoccupe-t-elle assez de ce qu'il va advenir de notre communauté dans 10, 20 ou 30 ans ? Il faut veiller à continuer à la motiver avec des projets mobilisateurs qui puissent apporter une plus-value à la vie locale.

Les travaux forestiers 2011 sur la commune d'Hérémence

Le Triage forestier du Cône de Thyon vous présente les activités réalisées durant l'année 2011 sur le territoire de notre commune.

Nous arrivons à l'échéance du premier contrat «EFFOR» de 4 ans, signé entre les propriétaires forestiers et le Canton du Valais. Cette première phase, également nommée RPT1, a permis de déléguer aux services forestiers locaux, la gestion des forêts protectrices dans le cadre légal imposé par la Confédération et le Canton.

A) Les mesures gibier

Nous distinguons deux objectifs prioritaires: l'amélioration des biotopes et l'aide à la régulation de la chasse.

- **L'amélioration des biotopes consiste à éviter une uniformisation des peuplements susceptibles d'abriter le gibier.**

Ces mesures permettent de multiplier les surfaces d'abri et de gagnage, par la coupe de grandes quantités d'arbres (feuillus principalement) dans des zones intermédiaires souvent appelées «Botza» en langage populaire.

Elles permettent directement d'éviter une trop grande pression sur les forêts de protection (sensibles à une trop forte densité de gibier), les surfaces agricoles et les zones vertes autour et à l'intérieur des villages.

Le Triage forestier du Cône de Thyon a été mandaté pour traiter 168 hectares, répartis sur les territoires forestiers des bourgeoisies et communes de Sion, Salins, les Agettes, Vex et Hérémence. Nous avons traité plus particulièrement 48 hectares en 2011, dont une trentaine sur le territoire de la commune d'Hérémence.

Les travaux exécutés dans le cadre des tâches précitées couvrent plus particulièrement trois domaines : les mesures gibier, la sylviculture dans les jeunes peuplements et les exploitations de bois.

Ces travaux concernent principalement les grands ongulés (chevreuils, chamois et cerfs) mais également le gibier à plumes comme le tétras lyre. Il s'agit naturellement de mesures de longue haleine, la dynamique forestière et la déprise agricole importante nous offrant une multitude de possibilités d'intervention.

- **L'aide à la régulation a pour but l'ouverture ou la réouverture de lignes de tir.**

Ces mesures sont exécutées en collaboration avec le Service de la chasse, sur demande des chasseurs ou des Dianas. Elles ont pour objectif l'amélioration de la qualité et de la quantité des tirs de régulation qui, du fait de la déprise agricole et de la dynamique forestière, se compliquent d'année en année.

Nous avons mené en 2011 des travaux dans les secteurs de «Combioûle» et de «Bertolennes».

B) La sylviculture dans les jeunes peuplements

Il s'agit ici de soins aux jeunes arbres par des actions concrètes de dépressage et de démêlage des essences.

Ces travaux permettent de « diriger » un peuplement vers des objectifs assignés par la station : protection contre les chutes de pierres, les avalanches (fonction d'ancrage), les bassins versants (fonction stabilisatrice par les racines et la consommation d'eau).

Ces mesures peuvent également poursuivre d'autres objectifs non liés aux forêts de protection : pâturages boisés, biodiversité, forêts de production de bois (mélèzes par exemple) et forêts d'accueil.

C) Les exploitations de bois

Trois secteurs sont concernés en 2011.

• La forêt de Derrière:

Il s'agit ici de la suite des travaux entamés en 2009. Cette forêt a nécessité la création de trouées importantes, dirigées au sud, afin de stimuler le rajeunissement absent sur de trop grandes surfaces. Cette forêt est délicate, car monostructurée et donc sensible au vent et à la neige lourde. 3,5 hectares ont été traités en 2011.

• La forêt des Niaux:

Forêt pentue, délicate du fait de la rugosité du sol et de son instabilité (bloc affleurant), elle a fait l'objet de coupes ciblées par groupe. Les ouvertures acquises permettront également une plus grande dynamique des feuillus, nécessaire dans cette zone au nourrissage des ongulés, abondants dans ce secteur. 6 hectares ont été traités.

• La forêt du Bajin:

Forêt de protection prioritaire, notamment pour le hameau de Pralong, ce massif fait l'objet de gros travaux depuis 3 ans. Les mesures prises vont, à moyen terme, structurer le massif en deux, respectivement trois étages (rajeunissement, perchis et futaies), nécessaires pour pérenniser à long terme l'effet protecteur prioritaire (chutes de pierres et avalanches).

Cette forêt est très giboyeuse. Les interventions permettront une meilleure répartition des ongulés, notamment dans le cœur du peuplement dont la densité des arbres empêchait toute intrusion de lumière. Une vingtaine d'hectares ont été traités en 2011.

Ce peuplement présente deux visages très différents: la partie avale, traitée au câble grue, est une station composée prioritairement d'épicéas denses sur éboulis (pessière), de qualité moyenne à faible en raison des chutes de pierres régulières.



Forêt du Bajin, station avale du câble grue avec façonnage des bois mécanisé (processeur)



Accrochage des bois en forêt dans un peuplement dense d'épicéas

Les travaux forestiers 2011 sur la commune d'Hérémence

La station se modifie sur la partie supérieure et devient un mélézin d'altitude, plus aéré qu'à l'aval mais sans réelle structure. Des trouées ont été créées longitudinalement sur des stations fertiles et favorables, afin de dynamiser le rajeunissement particulièrement absent. Les bois ont été débardés par arbre entier grâce à un hélicoptère de type Kmax, permettant des charges de bois jusqu'à 2.5 tonnes.



Hélicoptère Kmax à double pâles et sans rotor arrière

Les bois débardés dans le secteur du Bajin représentent un volume de 2'000 m³, répartis pour 650 m³ par hélicoptère et pour 1'350 m³ par téléphérique. Des surfaces de soins aux jeunes peuplements ont été réalisées au sud des coupes et quelques bois ont été laissés sur place afin d'augmenter la rugosité du sol et d'offrir ainsi une protection passive supplémentaire.

L'année 2012 sera marquée par l'avènement d'une nouvelle période de 4 ans garantissant le financement des exploitations aux propriétaires forestiers. Quelques changements sont déjà signalés, notamment par la considération de la notion des « bassins versants », qui prend en compte la fonction de protection des forêts riveraines des cours d'eau (ripisylve). La nouvelle loi forestière cantonale et son ordonnance seront également activées mi-2012, sans grandes conséquences pour la population de montagne.

Le Triage forestier du Cône de Thyon remercie la population de la commune d'Hérémence pour la compréhension et la tolérance témoignées lors des désagréments générés par les exploitations de bois.

Finances

La poursuite d'une gestion rigoureuse en faveur des citoyens

Le compte administratif de la commune d'Hérémence se résume comme suit:

Rubrique	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011
Fonctionnement :			
Charges	8'800'117.99	8'571'783.80	9'100'219.70
Produits	22'317'689.01	12'268'947.50	12'670'839.20
Autofinancement	13'517'571.02	3'697'163.70	3'570'619.50
Amortissements	4'521'499.20	3'249'261.00	2'684'272.00
Variation de fortune	8'996'071.82	447'902.70	886'347.50
Investissement:			
Dépenses	4'069'263.85	5'464'000.00	7'663'000.00
Recettes	313'636.65	1'692'250.00	877'600.00
Investissements nets en augmentation du patrimoine	3'755'627.20	3'771'750.00	6'785'400.00

Finances

A l'occasion de l'assemblée primaire de juin 2011 ayant adopté les comptes 2010, les citoyennes et citoyens d'Héremence ont pu prendre connaissance de la situation financière de la commune en regard des indices de référence proposés par l'Etat du Valais. Elle se résume ainsi:

Indicateurs financiers 2010	Valeurs de référence communiquées par l'Etat du Valais	Situation 2010 pour la commune d'Héremence
Degré d'autofinancement	plus de 100% = très bien	114.4 %
Capacité d'autofinancement	plus de 20% = très bien	31.6 %
Taux des amortissements ordinaires	10% et plus = très bien	12.4 %
Taux global des amortissements		48.3 %
Endettement net par habitant	moins de 3'000 = endettement faible	Fortune de Fr. 17'725.-
Taux du volume de la dette brute	moins de 150% = très bien	47.4 %

Il en résulte que, pour chaque indice proposé, la commune d'Héremence se voit attribuer la note maximale.

Dans son rapport sur les comptes 2010 de la commune, la fiduciaire reconnue par l'Etat et chargée de leur examen au sens de la loi sur les communes, atteste notamment que la comptabilité et le compte annuel ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires, que les amortissements sont conformes aux exigences en la matière et que l'évaluation du patrimoine financier est correcte.

La fiduciaire conclut que, disposant de comptes équilibrés et d'une fortune nette au 31 décembre 2010 de 28,6 millions de francs, la commune d'Héremence fait face à ses engagements.

Durant le mois de décembre, l'assemblée primaire a adopté le budget 2012 de la municipalité.

D'importants changements ont été apportés au budget de fonctionnement qui s'expliquent principalement par une augmentation des charges

de: Fr. 500'000.-

suite à l'adoption par l'assemblée primaire du nouveau règlement de promotion des énergies renouvelables

de: Fr. 300'000.-

suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et les communes (RPT II)

de: Fr. 300'000.-

de participations aux frais de construction et d'entretien des routes cantonales

Le budget d'investissement de la commune, avec des dépenses nettes de près de 8 millions de francs, se veut proche des attentes des citoyens.

Il est fortement influencé par la simultanéité de réalisations conséquentes au niveau des places de stationnement, conformément aux décisions de l'assemblée primaire de décembre 2010.

Le règlement communal en matière d'énergies

Accepté à l'unanimité des 278 citoyennes et citoyens présents lors de l'assemblée primaire extraordinaire du 12 septembre 2011, le «règlement communal relatif à l'aide aux familles en matière d'énergie consommée et aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables» constitue sans doute l'acte politique le plus important de la législature.

Il porte sur les axes suivants:

1. L'aide aux familles pour l'électricité consommée

Des contributions annuelles existent déjà pour aider les familles domiciliées à faire face au coût de leur consommation énergétique. Elles seront facilitées en étant attribuées directement par la commune plutôt que par le bordereau ESR. En outre, elles seront complétées d'un bonus annuel qui variera selon la classe énergétique de leur résidence principale. Un premier certificat (CECB light) sera établi par la commune à ses frais.

2. Le programme «bâtiment»

D'importants potentiels existent pour améliorer la qualité énergétique des bâtiments. En complément aux aides fédérales, la commune d'Hérémece va apporter des contributions d'investissement aux domiciliés qui souhaitent mieux isoler les toits, fenêtres, murs ou planchers.

3. Le programme «mode de chauffage»

Les Hérémensards qui doivent ou souhaitent changer leur système de chauffage électrique ou à mazout pourront bénéficier d'aides communales au moins équivalentes aux aides cantonales s'ils optent pour des pompes à chaleur, du chauffage à bois ou du solaire thermique.

Pose de panneaux solaires thermiques sur le toit d'une nouvelle habitation à Hérémece

4. L'aide à la production d'énergie solaire

Pour dynamiser l'utilisation de ce potentiel, la commune d'Hérémece financera 10% de l'investissement de base reconnu pour des installations photovoltaïques.

Plébiscitée par la population, saluée par le Service cantonal de l'énergie, cette démarche a été conduite avec dynamisme et enthousiasme.

Les Hérémensards ont démontré qu'ils soutenaient ce projet ambitieux, audacieux, dans l'air du temps. Hérémece se profile ouvertement comme une commune énergétique et « énergétique ».

Par ce choix visionnaire qui préfère anticiper l'avenir plutôt que de gaspiller les ressources financières de la commune, les Hérémensards ont voulu se donner les moyens d'améliorer la consommation énergétique de leur bâtiment ou de produire de l'énergie renouvelable.

Ce règlement a été homologué par le Conseil d'Etat le 7 décembre dernier. En ce début d'année 2012, l'administration communale pourra donc donner suite aux différentes sollicitations qui lui sont déjà parvenues.



Cité de l'Énergie

Le programme «Cité de l'Énergie» est un programme de soutien de la Confédération par Suisse Energie aux communes qui souhaitent mener une politique énergétique durable. Actuellement, la moitié de la population suisse vit dans une commune ayant obtenu le label «Cité de l'Énergie».

La commune d'Hérémece a depuis longtemps un lien étroit avec l'énergie (barrage ; production par Létaygeon SA et les Forces Motrices de la Borgne; pionnière par la mise en place d'un chauffage à distance à bois pour ses bâtiments, etc.). Le but de la démarche «Cité de l'Énergie» est de définir une politique énergétique durable qui s'applique à toutes les tâches communales. Pour arriver à ce but, la commission communale « Énergie » a travaillé toute l'année pour définir les forces et faiblesses de la commune et proposer une politique énergétique ainsi qu'un plan de mesures à quatre ans que le conseil communal a ratifié au mois de décembre.

La première mesure qui ressort de cette démarche est l'élaboration du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables. La deuxième mesure est l'obtention du label «Cité de l'Énergie» sur la base de l'état des lieux et de l'audit externe et indépendant qui a eu lieu au mois de décembre. La décision finale tombera durant le 1er semestre 2012.

Le plan d'actions prévoit aussi des informations régulières aux citoyens de même que des mesures concrètes vous permettant aussi de bénéficier de

ce programme. C'est pourquoi la rubrique Cité de l'Énergie apparaît dès ce numéro dans Hérémece Contact.

Nous avons encarté dans ce journal la brochure «Info et Intox font le ménage» qui vous informe, de manière ludique, des principaux gestes à adopter vous permettant d'économiser de l'énergie, donc de l'argent, chez vous, au quotidien.

D'autres mesures sont en préparation pour 2012 comme la mise sur pied d'un cours «Chauffez Futé» qui permet simplement de mieux comprendre le fonctionnement et la gestion de votre chauffage. Des informations plus précises vous parviendront prochainement.

La commune se tient à votre disposition pour vous donner les informations utiles concernant l'énergie, entre autres pour les aides financières que vous pouvez obtenir si vous souhaitez rénover vos bâtiments (programme bâtiment, standards Minergie, etc.). Des documents sont à votre disposition sur le présentoir devant le service technique.

Les citoyennes et citoyens à l'honneur en 2011

Jubilaires

Le conseil communal a eu le plaisir d'accueillir, comme à l'accoutumée, les jubilaires 2011. Cette soirée de rencontre suivie d'un repas s'est déroulée dans une ambiance très sympathique. Toutes nos félicitations.



Nos jubilaires 2011

50 ANS DE MARIAGE

Bourdin Camille et Sophie née Moix à Euseigne
Bovier Edouard et Gilberte née Nendaz à Mâche
Bucher Leopold et Sigrid née Schirmer à Hérémence
† Dayer Firmin et Rose née Pralong à Mâche
Genolet Marcel et Zita née Dayer à Hérémence
Masserey Charles et Alice née Morand à Pralong
Morand Jules et Nadine née Jordan à Euseigne
Nendaz Firmin et Marie née Sierro à Hérémence

60 ANS DE MARIAGE

Dayer Ernest et Stéphanie née Sierro à Hérémence

90 ANS

Mayoraz Alexandrine, veuve de François à Hérémence



Madame Alexandrine Mayoraz

L'accueil des nouveaux citoyens



Pour la 3ème année consécutive, le conseil communal a convié à un apéritif de bienvenue les 39 nouveaux citoyens ayant déposé leurs papiers dans notre commune durant l'année 2011.

C'est en toute simplicité et convivialité que les autorités communales et judiciaires ont reçu le 30 décembre 2011 à la maison bourgeoise les 11 personnes qui ont répondu à l'invitation.

Bienvenue à tous ces nouveaux citoyens!

Mérites sportifs et culturels

Sur proposition de la commission ad hoc, le conseil communal a désigné les mérites sportifs et culturels 2011 lors de la séance du 28 septembre 2011.



Mérites sportifs

Niveau valaisan:

Mme Diane Dayer, championne valaisanne de tir au fusil à air comprimé

Mlle Mélanie Meillard, championne valaisanne OJ1 en slalom, en géant et en Super-G

MM. Frédéric Bourban, Simon Dayer, Sébastien Favre et Dylan Cannistra, joueurs du FC US Hérens, vainqueurs de la Coupe valaisanne de football en Juniors B

Mérite culturel

Décerné à l'Amicale Villageoise de Mâche, le mérite culturel récompense le travail fourni à la réalisation de son parcours didactique.

Le groupe «Juniors» de la Société de Gymnastique La Gentiane de Mâche, vainqueur de la finale de la course d'estafette à la Fête cantonale

Niveau suisse:

M. Loïc Meillard, champion suisse OJ en super combiné

Niveau international:

M. Bastien Dayer, vainqueur de la coupe du monde de Télémark de la discipline «classic»

Tous ces heureux méritants ont eu le plaisir d'être récompensés lors de la réception des nouveaux citoyens le 30 décembre dernier à la maison bourgeoise.

Majorité civique

Sur invitation du conseil communal, la classe 1993 s'est réunie pour une soirée de partage suivie d'un repas. Ces 11 nouveaux citoyens ont pu s'exprimer sur leurs orientations et aspirations futures. Une belle palette de motivation et de dynamisme. Le président n'a pas manqué également de rappeler les droits et devoirs civiques de chacun en les invitant particulièrement à user de leur droit de vote.



Bravo Carmona Joanna

de Marco et Geneviève - Hérémence
4ème année au Lycée Collège des Creusets
en latin-anglais

Crittin Pierre

de Jean-Bernard et Jeanne - Hérémence
4ème année d'apprentissage de polymécanicien

Darbellay Thierry

de Charly et Brigitte - Euseigne
Diplôme de commerce

Dayer Jean-Pierre

de Jean-François et Marie-Noëlle - Hérémence
CFC électricien de montage, formation complémentaire installateur électricien 3ème année

Dayer Yannick

de David et Valérie - Hérémence
4ème année électronicien matu intégré

Moix Valérie

de Martin et Anne-Véronique - Hérémence
5ème année au Lycée Collège des Creusets
en math forte biochimie

Neville Sophie

de Matthew et Emmanuelle - Hérémence
5ème année au Lycée Collège des Creusets
en économie et droit

Pasquier Céline

d'Eric et Marie-José - Euseigne
Employée de commerce

Sepey Louise

de Grégoire et Christine - Hérémence
4ème année au Lycée Collège des Creusets
en économie et droit

Sierro Bérénice

de Dominique et Karine - Hérémence
5ème année au Collège de la Planta
en math forte biochimie

Sierro Claudie

de Daniel et Caroline - Euseigne
3ème année à l'École d'art cantonale du Valais

Nous souhaitons la bienvenue à tous ces nouveaux citoyens d'Hérémence et plein succès dans leur choix de parcours de vie.

Divers

Une simple mais belle journée... que celle de l'inauguration du pressoir et des caves attenantes

Quelque 300 personnes ont pris part à cet événement programmé conjointement à la journée hérémensarde du 23 avril 2011 et à la sortie du livre «Des paysans-vignerons jusqu'au fond de nos vallées» réalisé par les patoisants.

Un apéritif avec un mot du président de la commune et la participation des Cors des Alpes d'Evolène ont rehaussé la manifestation.

Chacun a pu, et peut toujours, visiter le pressoir et les caves. L'une contient l'équipement complet d'une ancienne cave à vin d'Hérémece. Dans l'autre, on trouve des photos, des documents et des objets en rapport avec la vigne, la vendange et le vin dans notre village ainsi qu'un petit fascicule, à disposition des intéressés, édité pour l'occasion.

La restauration du reste du bâtiment de la forge se poursuit.



Inauguration du local de la patinoire

Le vendredi 25 novembre 2011, par une soirée «frisquette», le nouveau local de la patinoire d'Hérémece a été officiellement inauguré.

Ce local se veut fonctionnel et peut servir à l'organisation de diverses activités sur la place des abris.

Organisée par la Société de Développement, cette soirée a permis également aux personnes ayant fait le déplacement, de se familiariser avec un sport peut-être méconnu pour certains: le curling.

Les Sans-Soucis de Sion et le Savièse Curling Club se sont affrontés amicalement sur notre patinoire fraîchement remise en activité pour la saison d'hiver. Un public très participatif a ensuite été invité à se joindre à eux pour quelques lancers de pierres. Ces personnes se sont prêtées au jeu dans la joie et la bonne humeur et aucun blessé n'a été à déplorer ! Tout ce petit monde a également pu partager un apéritif et déguster la «soupe du chalet» offerts pour l'occasion par la Société de Développement.



Festival CIME

Depuis 2006, ce festival accueille chaque 2 ans à Evolène une magnifique palette de groupes folkloriques provenant des quatre coins du monde. Sous l'appellation «Célébrations Interculturelles de la Montagne», ce festival international de folklore est basé sur la production de groupes issus exclusivement de régions montagneuses du monde. Ce choix basé sur la culture montagnarde fait des CIME un festival unique en Suisse et dans tout l'arc alpin.

Depuis la dernière édition en 2009, cette manifestation se déplace, le temps d'une journée, dans les villages du Val d'Hérens.

Le 14 août, Hérémence a eu le privilège d'accueillir 2 groupes de très grande qualité artistique:

L'ensemble de danse folklorique de Varazdin du Massif de Medvednica (Croatie) qui s'est produit l'après-midi devant le bureau communal et l'ensemble populaire Altan Boulag des Monts Khamar-Daban (Bouriatie-Russie).

Ces derniers, après avoir dégusté notre «raclette nationale», nous ont gratifiés en soirée d'un magnifique spectacle à la salle polyvalente, accompagnés par les membres de notre groupe folklorique local «L'Alouette» qui ont également servi de guides touristiques tout au long de cette journée.



Croatie



Bouriatie-Russie

Montagn'art

Fondé en 2007, le Symposium international de sculpture sur bois est rapidement devenu un événement culturel majeur de la région de Thyon.

Il s'avère être un champ privilégié d'expérimentations artistiques de toutes sortes.

L'ouvrage devant le public constitue une vraie performance car le spectateur découvre la progression de l'œuvre tout au long de la semaine.

Pour cette 5ème édition qui s'est déroulée du 8 au 14 août, le comité de Montagn'art s'est approché de notre Société de Développement pour que notre zone touristique des Masses participe également à cet événement artistique quelque peu particulier.

12 sculpteurs provenant d'Allemagne, d'Argentine, d'Arménie, de France, d'Italie, d'Inde, de République Tchèque, de Roumanie et de Suisse (William Besse) ont animé notre belle région.

Ils sont allés à la rencontre des badauds, ont parlé de leur passion. Ils ont mis leur imagination et leur cœur à confectionner leurs œuvres.

Vous pouvez admirer l'une d'entre elles devant le bureau communal, en l'occurrence celle de l'artiste tchèque Spelda Pavel.

Rendez-vous en 2012 pour la prochaine édition qui aura lieu du 6 au 11 août.



Le 1er prix de l'édition 2011
Une réalisation de l'artiste italien Marco Nones

Grande-Dixence 50ème anniversaire de la dernière benne à béton

Le 50ème anniversaire de la pose de la dernière benne à béton sur le mur du barrage de la Grande-Dixence a été célébré le 22 septembre 2011.

C'est l'anniversaire de l'un des symboles forts pour Héremence. Il aura permis en début de journée de réunir les générations: élèves de troisième année du cycle d'orientation d'Euseigne et anciens de la construction du barrage. Autour de ces derniers, il aura rassemblé en fin de journée, pour une partie plus officielle, des représentants d'Alpiq, de Grande-Dixence, d'Hydro-Exploitation, des Forces motrices valaisannes, des communes, du Canton et de la Confédération.

Sur le site Internet du Parlement valaisan, M. Jean-Albert Ferrez, président du Grand Conseil, note dans son carnet de route au sujet de cette manifestation : «Le mur du barrage de la Grande-Dixence. 50 ans, jour pour jour, que la dernière benne de béton était coulée, achevant ainsi le plus haut barrage-poids du monde. Excellent discours du président de la commune d'Héremence Régis Bovier. A noter au premier rang, quelques-uns des milliers d'ouvriers qui ont participé à ce chantier de tous les superlatifs».

Avec l'accord de notre président de commune, nous reproduisons ci-après l'intégralité de son discours salué par le premier citoyen du canton:

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Monsieur le Conseiller d'Etat,
Chers collègues représentants des communes concédantes,
Mesdames et Messieurs les représentants des propriétaires et des exploitants des aménagements hydro-électriques liés à ce site,
Mesdames, Messieurs les représentants des communes, du canton et de la Confédération,
Mesdames, Messieurs,

Il y a 50 ans, le coulage de la dernière benne à béton marquait l'achèvement d'un chantier de tous les superlatifs. Des millions de mètres cubes de béton. Des kilomètres de galeries. Des millions de mètres cubes d'eau. Des milliards de kWh.

Le barrage s'est non seulement fait une place dans le paysage et l'économie: il a aussi marqué les gens qui l'ont vu surgir des flancs de la montagne et grandir. Il est devenu le symbole de la transformation d'une commune, d'une vallée, d'une région. Il est devenu le symbole de la modernisation du Valais.

La réussite de cet ouvrage repose dans les mains de milliers d'ouvriers et d'ingénieurs. Toutes ces personnes qui, de manière consciencieuse, ont fait preuve d'une extraordinaire motivation et d'une ardeur à la tâche à la mesure de l'importance de l'œuvre qu'elles érigeaient.

Des hommes et des femmes qui peuvent dire avec fierté que cet ouvrage contient un peu d'eux-mêmes. Que c'est une étape de leur vie qui s'y est matérialisée.

En plus d'habiter durant le chantier à plus de 2'000 mètres d'altitude, ces travailleurs ont dû s'accommoder d'une existence loin de leur famille, dans un univers essentiellement masculin.

Valaisans, confédérés, étrangers : plusieurs populations se rencontrent et cohabitent dans le val des Dix. On essaie d'y faire naître un esprit de communauté, un village d'altitude. Avec ses habitudes, son langage, son journal, ses loisirs.

Et pendant ce temps, dans les villages de la vallée, la vie continue. Les femmes se retrouvent souvent seules pour éduquer les enfants, tenir la maison et effectuer les activités paysannes de tous les jours. Cette réalité de la vie quotidienne des femmes de nos vallées a nécessité qu'elles aient à la fois force de caractère et humilité, renoncement et affirmation de soi. Tel un phare dans la tempête, nos mères et nos grands-mères ont été le repère de la famille dans le tumulte de ce bouleversement social et économique. Elles occupent un rôle primordial, mais trop peu souvent reconnu, dans la véritable métamorphose de notre paysage, de notre société.

Car si ce chantier pharaonique a l'avantage de ramener la vie dans des vallées en proie à l'exode, il occasionne également une révolution pour les populations essentiellement rurales de nos communes de montagne. Les nouvelles sources de revenus augmentent le niveau de vie. Elles induisent une rupture avec le mode de vie passé. Partout, on veut rattraper le temps perdu.

Les voies de communication se développent. Des régions sortent de l'isolement. Les différences entre familles riches et familles pauvres s'estompent. Les logements se modernisent, les équipements sanitaires et ménagers s'installent : eau courante, douche, baignoire, éclairage électrique, cuisinière électrique, machines à laver. Les déplacements vers la plaine sont plus courants. L'ouverture socio-culturelle vers le monde prend son véritable sens.

Le tissu social s'enrichit, la vie associative s'épanouit. Société de gymnastique, club de football, société de musique, groupe folklorique. Nombre d'associations sportives ou culturelles voient le jour durant la période du chantier ou dans ses suites immédiates. Relayant certaines habitudes prises au barrage mais profitant surtout d'une aisance accrue permise par les revenus des activités industrielles liées au barrage, les habitants de nos vallées organisent le temps libre que la rupture avec le travail rural apporte.

Conscientes de l'influence du chantier sur le pouvoir d'achat de ceux qui y travaillent, la commune d'Hérémence, les communes du Val d'Hérens, toutes les communes concédantes ne manquent pas d'intervenir auprès de Grande-Dixence voire du Conseil d'Etat pour privilégier le recours à la main-d'œuvre locale.

Le savoir-faire qui en découle permet d'ailleurs à des entreprises de se créer dans les vallées. Durant le chantier. Dans les suites du chantier. On voit fleurir des entreprises de transport, de génie civil, du bâtiment. Leur développement est dopé par l'augmentation du pouvoir d'achat. Tout le tissu socio-économique de nos vallées opère une mue fondamentale.

Mais cela ne suffit pas. Et les autorités communales de l'époque ont le souci de bien gérer l'après-barrage. Elles ont cette intelligence et cette volonté d'imaginer comment continuer à proposer de l'emploi à cette importante main-d'œuvre qui a été mobilisée pour la construction de la Grande-Dixence. C'est dans ce contexte qu'une usine de mécanique de précision est par exemple créée à Hérémence. Une usine qui aura proposé plusieurs centaines d'emplois aux hérensards et hérensards.

Les aménagements hydro-électriques de ce site et de nos vallées ont été et continuent à être un vecteur économique très important pour nos communes. Ils fournissent des emplois qualifiés à nos concitoyennes et concitoyens. Ils proposent ponctuellement des mandats à nos entreprises. Le barrage est même un point d'intérêt significatif pour les touristes.

Et puis, les aménagements hydro-électriques amènent des ressources importantes à nos collectivités publiques. Sous forme de redevance, d'impôt et de vente d'énergie. Par ce biais, nos communes de montagne disposent des moyens de se doter d'infrastructures de base de qualité. Ainsi, nous pouvons proposer à nos citoyens des services à la hauteur de leurs attentes.



Copyright Grande Dixence SA - Photos: Michel Martinez, Sion



Copyright Grande Dixence SA - Photos: Michel Martinez, Sion

En ce sens, le système en place constitue sans doute le meilleur instrument de la politique économique pour maintenir des populations dans les vallées latérales. Pour y permettre la continuité voire le développement des activités économiques. Et ce depuis de longues années. Et pour de longues années encore. C'est notre volonté.

Lors du siècle passé, le site qui nous accueille aura vécu trois étapes fondamentales en matière d'accroissement de l'efficacité de la production énergétique: la 1ère Dixence, la Grande-Dixence, puis Cleuson-Dixence. Durant ce siècle, le site qui nous accueille sera évidemment lié à une nouvelle évolution de cette performance de production via le projet Rhodix. Et il sera l'illustration du débat sur le retour des concessions.

Ironie du destin, il y a plus d'un siècle, ce site était l'une des parties les plus hostiles du territoire communal. Seuls des alpages aujourd'hui noyés fournissaient quelques apports aux habitants de la vallée. Aujourd'hui, grâce au barrage, ce site devient l'emblème de toutes les convoitises.

Je fais donc le vœu que le bon sens des gens de la montagne reste prédominant. Car à tous les échelons politiques, ce que nos prédécesseurs ont su entreprendre hier de manière visionnaire et audacieuse, c'est à nous de les étendre aujourd'hui de manière rationnelle et ambitieuse. Pour nos communes. Pour les communes valaisannes. Pour tout un canton.



Copyright Grande Dixence SA - Photos: Michel Martinez, Sion

Les sociétés locales

Sociétés	Présidents	Adresse	NP Lieu	Adresse e-mail
Les Amis du Patois "Lè Tsaudric"	M. J.-Michel Robyr	R. de la Mâchette 8	1987 Héremence	
Amicale des Chasseurs	M. Marc-Antoine Genolet	Rte de la Condémine 13	1987 Héremence	ma-genolet64@bluewin.ch
Amicale des Sapeurs Pompiers	Mme Marielle Dayer	Rte de Mâche 34	1987 Héremence	ma.dayer@bluewin.ch
Amicale Villageoise Mâche	Mme Marielle Dayer	Boîte postale 425	1987 Héremence	ma.dayer@bluewin.ch
Association "Maison du Patrimoine"	M. Yvan Delaloye	Boîte postale 415	1987 Héremence	pydelaloye@hotmail.com
Cercle Théâtral d'Héremence	Mme Cathi Sierro	Rte du Fio 26	1987 Héremence	cathisierro@hotmail.com
Choeur "St-Nicolas"	M. Laurent Bovier	Rue de l'Eglise 28	1987 Héremence	laubov@bluewin.ch
Chorale "St-Georges"	M. Norbert Seppey	Rue de Bétric 9	1982 Euseigne	norbert.seppey@bluewin.ch
Club de Pétanque du Val des Dix	M. Gérald Dayer	Le Chemin Neuf 23	1987 Héremence	gerald.dayer@bluewin.ch
Conseil de Communauté	M. Yvan Delaloye	Rte de la Condémine 72	1982 Euseigne	pydelaloye@hotmail.com
Fanfare "La Dixence"	M. Samuel Sierro	Rue du Collège 28	1964 Châteauneuf-Conthey	sierro75@gmail.com
FC US Hérens	M. Daniel Moix	Case postale 67	1981 Vex	moixetzorzisa@bluewin.ch
Fifres et Tambours "Les Aiglons"	M. Hervé Mayoraz	Rte de la Condémine 64	1982 Euseigne	hervemayo@bluewin.ch
Fondation Robert & Mathilde Seppey	Mme Josiane Delavy	R. du Plan de la Croix 16	1982 Euseigne	info@fondationseppey.ch
Groupe folklorique "L'Alouette"	M. David Dayer	Rue de Lousse 20	1987 Héremence	dayer.david@bluewin.ch
Guggenmusik "Les Peinsâclijs"	Mme Amélie Charbonnet	Ch. des Clèves 22	1991 Salins	benjidays@hotmail.com
Héremence Jeunesse	M. Luke Dayer	Rue Centrale 5	1987 Héremence	
Hérens Basket		Pharmacie de Vex	1981 Vex	
Les Amis du Moulin	M. Bruno Genolet	Case postale 19	1987 Héremence	bruno.genolet@bluewin.ch
Les Amis du Pain	Mme Chantal Gauye	Ch. des Pyramides 1	1982 Euseigne	chantal.gauye@bluewin.ch
Section Brancardiens et Infirmières NDL	Mme Lyse-Marie Pralong	Rue de Fond Ville 2	1987 Héremence	lyse.marie@hotmail.com
Ski-Club "Héremencia"	M. Luc Genolet	Rte des Epinettes 10	1981 Vex	lgenolet@bluewin.ch
Ski-Club "Les Pyramides"	M. Frédéric Gauye	Faverze 19	1981 Vex	frederic.gauye@hotmail.com
Société des Pêcheurs amateurs du district d'Hérens	M. Vincent Bolli	Rte de Miège 30	3968 Veyras	
Société de Développement	M. Charly Sierro	Case postale 22	1987 Héremence	heremence@coeurduvalais.ch
Société de gymnastique "La Gentiane" Mâche	M. Bertrand Cretton	Case postale 4	1987 Héremence	bertrandcretton@hotmail.com
Société de tir "Le Grütli"	M. Yannick Sierro	Rue Centrale 38	1987 Héremence	
Société de tir "Les Vieilles Cibles"	M. P.-Alain Bourdin	Route Principale 68	1987 Héremence	palbourdin@bluewin.ch
Tennis-Club Héremence	M. Willy Roh	Rte Derrière l'Eglise 29	1981 Vex	wroh@bluewin.ch
Uni-Hockey-Club Hérens	M. Georgy Zäch	Rte de Mâche 30	1987 Héremence	president@uhcherens.ch
Union Villageoise Euseigne	M. Arsène Gaspoz	R. de la Combalette 5	1982 Euseigne	

Administration communale

Tél. 027 282 50 20
Fax 027 282 50 21

Ouverture du bureau:

Lundi 16h00 à 17h30
Mardi 16h00 à 18h00
Jeudi 16h00 à 17h30
Vendredi 13h30 à 17h00

E-Mail commune@heremence.ch
Web www.heremence.ch

Cadastre

Tél. 027 282 50 27
Fax 027 282 50 36

Ouverture du bureau:

Mardi 16h30 à 18h00
Jeudi 16h00 à 17h30
E-Mail cadastre@heremence.ch

Service technique

Responsable: M. Dayer Patrick
Tél. 027 282 50 30
Fax 027 282 50 21
Natel 079 779 00 65

Ouverture du bureau:

Mardi 16h30 à 18h00
Jeudi 16h00 à 17h30
E-Mail patrick.dayer@heremence.ch

Constructions

Tél. 027 282 50 29
Eau potable:
Tél. 079 628 60 00

Conciergerie

Responsable:
M. Sierro Jean-François
Natel 079 212 62 37

Salles communales

Réservation auprès de
l'administration communale

Ecoles à Hérémence

1re à 4e primaire et enfantine
Tél. 027 282 50 35
5e et 6e primaire
Tél. 027 282 50 34
CO Hérens à Euseigne
Tél. 027 281 20 04

Bibliothèque communale

Ouverture:
Mardi 16h00 à 19h00
Jeudi 16h00 à 19h00
Fermé durant les vacances scolaires

AVS

M. René Micheloud, secrétaire communal
Reçoit sur rendez-vous
Tél. 027 282 50 22

Pouvoir judiciaire

Juge:
M. Sierro Charly, Hérémence
Tél. 027 281 25 45
Natel 079 347 55 00
Vice-Juge:
Mme Mariéthoz-Seppey Claudia, Euseigne
Tél. 027 281 28 12

Ensevelissements	
Responsable: M. Marc-Antoine Dayer	
Natel	079 697 72 64
Etat civil pour le Val d'Hérens	
Office d'état civil de Sion	
Tél.	027 606 33 40
Fax	027 606 33 44
Offices de poste	
Hérémente:	
Tél.	0848 888 888
Euseigne:	
Edelweiss Market	027 281 21 73
Appel sanitaire d'urgence	
Tél.	144
Feu	
Numéro d'alarme:	118
Hôpital régional de Sion	
Tél.	027 603 40 00
Médecin	
Dr Claude Marguerite De Ruitter Rte de Sion 11 - Home St-Sylve, rez inférieur - 1981 Vex	
Tél.	027 207 51 21
Fax	027 207 51 22
E-mail:	cabvex@deruiter.ch
Pharmacie	
Pharmacie de Vex	
Tél.	027 207 26 26

Résidence St-Sylve, Vex	
Tél.	027 208 50 00
Association	
pour le Centre médico-social subrégional du Val d'Hérens	
Tél.	027 281 12 91
Fax	027 281 12 33
Société de développement	
du Val des Dix	
Tél.	027 281 15 33
Saison d'hiver	027 281 31 80
Fax	027 281 33 70
Paroisse d'Hérémente	
Tél.	027 281 13 86
Conseil de communauté par Yvan Delaloye, Euseigne	
Tél.	027 281 38 63
Service forestier	
Garde forestier du cône de Thyon: M. Bourdin Olivier	
Natel:	079 637 53 44
Fax	027 207 31 51
Distribution d'électricité	
Energie de Sion-Région SA (ESR SA) 1951 Sion	
Tél.	027 324 01 11
Stand de tir intercommunal	
à Praz-Jean	
Tél.	027 281 25 53



Commune
Hérémeence
www.heremence.ch

